



Assemblée générale

Distr. générale
13 mars 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 112 c) de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections

Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a décidé que le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aurait à sa tête un directeur exécutif, qu'elle élirait sur la proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.
2. Par sa décision 52/316 du 3 décembre 1997, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a élu Klaus Töpfer (Allemagne) Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre ans allant du 1^{er} février 1998 au 31 janvier 2002.
3. Par sa décision 56/312 du 21 novembre 2001, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a réélu M. Töpfer Directeur exécutif du Programme pour un mandat de quatre ans allant du 1^{er} février 2002 au 31 janvier 2006.
4. Conformément à la disposition susmentionnée de la résolution 2997 (XXVII), et étant donné que M. Töpfer a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat de Directeur exécutif, le Secrétaire général a proposé de proroger sa nomination de deux mois, jusqu'à la fin du mois de mars 2006, afin de lui donner le temps nécessaire pour trouver un successeur approprié et d'assurer une continuité dans les travaux du PNUE et de son conseil d'administration. Le 23 novembre 2005, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général.
5. À l'issue d'un examen approfondi et d'une évaluation exhaustive des candidats à la succession de M. Töpfer, le Secrétaire général souhaite proposer la candidature d'Achim Steiner (Allemagne) à l'élection au poste de Directeur exécutif du PNUE, pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010.

